

Permis cycliste dans le cadre du déplacement du parc de vélos

PROTOCOLE :

Epreuve théorique en classe par l'enseignant

Séquence d'apprentissage conduit par l'enseignant à l'aide de la mallette

« Permis cycliste MAIF-CER Strasbourg »

Validation : au moins la moyenne au test de la mallette Permis cycliste (évaluation réalisée par l'enseignant)

Première épreuve pratique dans un espace sécurisé

Parcours dans la cour mis en place par les CPC

Validation : au moins 12/20 au test sur le parcours

Deuxième épreuve pratique sur piste cyclable

Déplacement en groupes de 6-8 élèves encadrés par 2 adultes

Cette sortie ne concernera que les élèves ayant validé les épreuves précédentes.

Validation : déplacement réalisé dans le respect du code de la route, avec un comportement de cycliste responsable et en tenant compte des autres élèves

Contenu de la première épreuve pratique en milieu sécurisé (sur 20)

1. Départ : savoir mettre et régler son casque (1 point)
2. Slalomer (1 point)
3. Contourner un obstacle (1 point)
4. Rouler droit dans un couloir (1 point)
5. Passer sous un obstacle (1 point)
6. Changer de direction (1 point)
7. Frôler un obstacle : toucher un plot avec le pied (1 point)
8. Changer de direction rapidement (1 point)
9. Rouler dans un couloir en zig-zag (1 point)
10. Rouler en tenant le guidon d'une seule main (1 point)
11. Idem avec l'autre main (1 point)
12. Tourner en l'indiquant avec le bras : d'abord tourner la tête puis tendre le bras (1 point)
13. Ramasser un objet à mi-hauteur (1 point)
14. Reposer l'objet dans une caisse à mi-hauteur (1 point)
15. Freiner dans une zone jusqu'à l'arrêt (1 point)
16. Se maintenir à l'arrêt en équilibre environ 3 secondes (1 point)
17. Doser précisément son freinage : s'arrêter au plus près de la latte (max 20 cm) sans la faire tomber (2 points)
18. Contrôler sa vitesse tout au long du parcours (2 points)

Première épreuve pratique du permis cycliste

